

LA DÉCLARATION AUTOMATIQUE (REVENUS 2019)

VOTRE FOYER

ÉTAT CIVIL

M OUDIA JUGURTA

Né OUDIA

Date et lieu : 19/05/1993, ALGERIE (99)

n° fiscal : 3034974236112 C

Vous êtes célibataire

PERSONNES À CHARGE

ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge.



la déclaration automatique comment ça marche ?

- 1 Vérifiez toutes les données
 - Il ne doit rien manquer
 - les informations doivent être correctes
- 2 si tout est correct et complet,
vous n'avez rien à faire

Sinon :  Déclarer en ligne

dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr



Retrouvez la notice détaillée de ce document
sur impots.gouv.fr

VOTRE ADRESSE

AU 1^{ER} JANVIER
2020

47 RUE MAURICE GUNSBURG
94200 IVRY SUR SEINE



CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Aucune de vos résidences n'est équipée d'un téléviseur



VOS COORDONNÉES BANCAIRES

TITULAIRE : MONSIEUR OUDIA JUGURTA

IBAN : FR76 3000 4003 560X XXXX XXX2 033

BIC : BNPAFRPPXXX

Si vous souhaitez juste modifier vos coordonnées bancaires, vous pouvez le faire à tout moment dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».



VOS REVENUS ET CHARGES 2019 CONNUS DE L'ADMINISTRATION

Type de revenus	Montant en euros	Retenue à la source déjà payée en euros	Case
Salaires (OUDIA JUGURTA)	19 690	0	1AJ
DÉTAIL DU MONTANT			
IMOPTEL	18 967	0	
CONGES INTEMPERIES BTP CAISSE DE L ILE DE FRANCE	723	0	

Charges	Montant en euros	Case
CSG déductible	0	6DE
Emploi à domicile	0	7DB

❗ Réductions et crédits d'impôt

Si vous avez réalisé des dépenses, non reportées ci-dessus, ouvrant droit à réductions ou crédits d'impôt en 2019, pensez à les déclarer.



VOTRE IMPÔT ESTIMATIF D'APRÈS VOS REVENUS ET CHARGES 2019 CONNUS (SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER)

MONTANT	
	en euros
Impôt avant crédits d'impôt	534
Crédits d'impôt	0
Impôt net	534
Avance perçue sur réductions et crédits d'impôt en 2020	0
Retenue à la source déjà payée	0
Acompte de prélèvement à la source déjà payé	0
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu	0
Montant restant à payer	534

Revenu fiscal de référence 17 721

Nombre de parts 1

Ce montant, sauf cas particuliers, sera prélevé sur votre compte bancaire à partir de septembre. Si ce montant est nul, aucun prélèvement ne sera effectué.

VOTRE NOUVEAU TAUX DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Taux du foyer	2,30%
---------------	-------

Sauf action de votre part en 2020 dans « Gérer mon prélèvement à la source », ce taux s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2020

Avez-vous tout vérifié ?

Si vous êtes d'accord, vous n'avez rien à faire. Votre impôt sera alors automatiquement calculé sur la base des éléments ci-dessus.

Si vous avez quelque chose à compléter ou modifier :

 **Déclarer en ligne**

dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr

